

Système dynamique de gestion des risques

Nom du Document  Version Safetify  Destinataire  Finalité du document		Aide en ligne Module VLT - Users  V2.0.5  SEPP / Utilisateur Final  Aide en ligne : présentation et utilisation du module Tableau de Bord			
			Nom	Date	Commentaire
			Djamel	17/05/16	1ere version
			Philippe	19/5/2016	Remarque sur V1
Djamel	20/05/16	Correction + VLT N+1			
Philippe	23/5/2016	Corrections mineures sur V2			
Frédéric	15/11/2016	Mise à jour et révision UI2			
Séverine	22/11/2016	Relecture			
Frédéric	01/03/2017	Révision			



# 1. Présentation/introduction

Le module VLT va permettre aux visiteurs d'entreprise (SPMT Arista) de réaliser les visites du lieu de travail (VLT), d'en produire un rapport mais aussi détecter des non-conformités à la loi, d'identifier des risques et suggérer des actions.



# 2. Législation apparentée

- Le service interne pour la prévention et la protection au travail [A.R. 27/03/1998]
- Le service externe pour la prévention et la protection au travail [A.R. 27/03/1998]
- Services externes chargés de contrôles techniques sur le lieu de travail [A.R. 29/04/1999]
- Les comités pour la prévention et la protection au travail [A.R. 03/05/1999]
- Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail [A.R. 27/10/2006]
- Formation et recyclage des conseillers en prévention [A.R. 17/05/2007]
- Le service interne commun pour la prévention et la protection au travail [A.R. 27/10/2009]
- Exigences de bases générales [A.R. 10/10/2012]
- Signalisation de sécurité et de santé au travail [A.R. 17/06/1997]
- Installations électriques [A.R. 4/12/2012]
- Prévention de l'incendie sur les lieux de travail [A.R. 28/3/2014]
- Dépôts de liquides inflammables [A.R. 13/03/1998]



- Lieux présentant des risques pour les travailleurs dus aux atmosphères explosives [A.R. 26/03/2003]
- Chantiers temporaires ou mobiles [A.R. 25/01/2001]
- Travaux en milieu hyperbare [A.R. 23/12/2003]
- Ambiances thermiques [A.R. 04/06/2012]
- Ambiances sonores [A.R. 16/01/2006]
- Vibrations [A.R. 07/07/2005]
- Rayonnements optiques artificiels [A.R. 22/04/2010]
- Rayonnements ionisants [A.R. 25/04/1997]

#### 3. Fonctionnalité

Il est important de rappeler que le module VLT reprend les différentes informations de l'entreprise. Son utilisation exige, au préalable, l'encodage des données (informations générales, sites, travailleurs, équipements et produits...), y compris l'analyse de risques.

Le module VLT est accessible par :

- ✓ Le visiteur d'entreprise (rôle CP-SEPP) en mode création/édition : durant la réalisation de la VLT
- ✓ L'entreprise / SIPP en mode lecture seule lorsqu'une VLT est clôturée

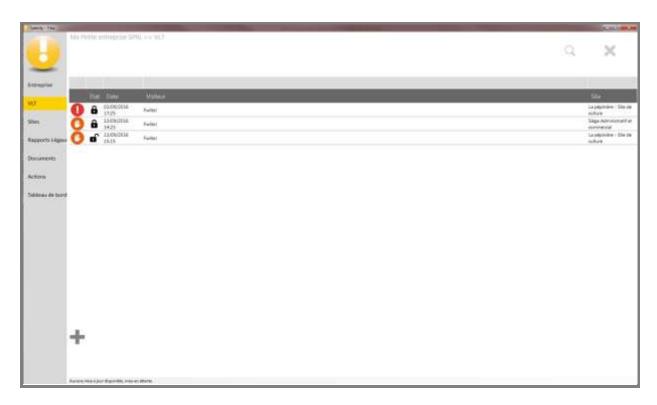
Le module permet au CP-SEPP de créer l'avis stratégique automatiquement mais également d'importer les données collectées durant la VLT dans la base de données (photos, commentaires, ...)

FR20170301\_AideModuleVLT - User



#### 3.1. Accueil VLT

La page d'accueil vous permet de visualiser la liste des VLT réalisées ou en cours, leur statut, le nom du visiteur ainsi que la date de la réalisation.



#### 3.2. Contenu

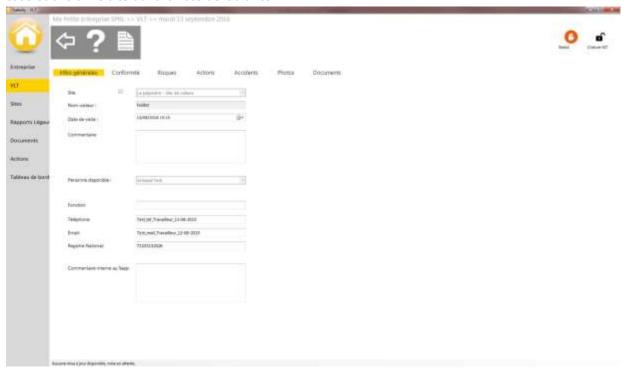
Le module contient les onglets suivants :

- ✓ Infos générales
- ✓ Conformité
- ✓ Risques
- ✓ Actions
- ✓ Accidents
- ✓ Photos
- ✓ Documents



## 3.3. Infos générales

La première étape consiste à associer la VLT au site de l'entreprise qui sera audité. Pour cela, il faut cocher la case et choisir le site dans la liste déroulante.



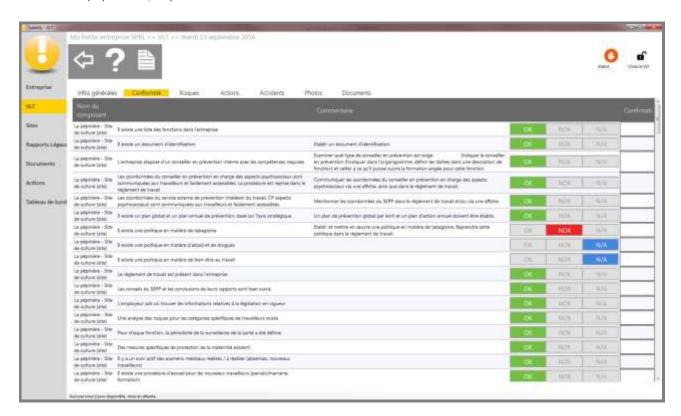
- Le visiteur d'entreprise est identifié sur base de son login dans Safetify. Ce dernier se met automatiquement dans le champ correspondant.
- ♣ Vous pouvez ensuite indiquer :
  - la date de réalisation
  - Noms et informations relatives aux personnes présentes (liste des travailleurs)
  - Commentaires généraux
  - Commentaires internes au SEPP (invisibles pour l'entreprise-cliente)



#### 3.4. Conformité

#### La check-list affichée intègre:

- Une check-list générale relative au site visité et également accessible dans le module « site » pour l'entreprise
- Différentes check-lists construites sur base des catégories d'équipements, produits, zones et tâches présentes sur le site audité. Ces check-lists reprennent les points les plus importants relatifs à la zone, l'équipement, le produit ou la tâche concernée.



En effectuant la VLT, le visiteur d'entreprise pourra vérifier et indiquer l'état de chaque point de la check-list. Trois états sont possibles :

- Conforme (OK)
- Non conforme (NOK)
- Non Applicable (N/A)

Si une non-conformité est détectée, un commentaire s'ajoute généralement dans la colonne remarque. Ce commentaire est éditable par le visiteur.

Les réponses à la check-list se retrouvent directement dans les différents modules de Safetify (équipements, zones, produits, tâches). Ils sont marqués par un pictogramme indiquant qu'un avis a été donné par le Service externe durant la VLT.



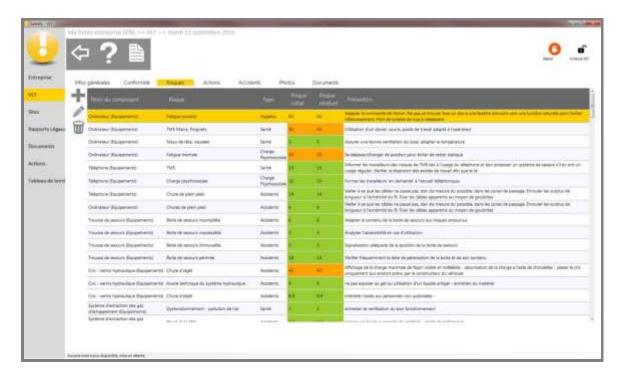


#### 3.5. Risques

Cet onglet reprend l'inventaire de l'ensemble des risques du site sélectionné. Chaque risque est associé à un équipement, une zone, un produit ou une tâche.

Il est possible d'éditer ou supprimer des risques en appuyant sur les boutons 🖉 ou 🛍





Pour complété l'analyse du risque ajouté, complétez les différents champs ainsi que l'évaluation (Risque (description) - Catégorie (accidents, charge psychosociale, santé, hygiène, ...) - La mesure de prévention correspondante - Le type de composant associé au risque : un équipement, une zone, une tâche ou un produit dangereux - Le nom du composant - La catégorie du scénario d'exposition (utilisateur, personne présente dans la zone, maintenance, ...) - L'effet, la fréquence et la probabilité (initiale et résiduelle)

Le risque ainsi créé sera rapporté sur l'élément concerné, dans le module correspondant.

FR20170301\_AideModuleVLT - User





#### 3.6. Actions

Cet onglet reprend l'ensemble des actions liées aux Zones/équipements/produits... planifiées par l'entreprise sur le site concerné. De la **même façon que pour les risques**, vous pourrez éditer, supprimer et créer de nouvelles actions liées aux zones/équipements/produits...



Pour créer une action, suivez les étapes suivantes :

- Définir le titre, la date et une description détaillée de l'action
- Renseigner la date de création et une date prévisionnelle de réalisation
- Définir un responsable et un degré de priorité



- Lier l'action à un élément (zones/équipements/produits/tâches/fonction...): Par exemple, si l'action à créer porte sur votre installation électrique, vous devez la lier au composant « installation électrique »

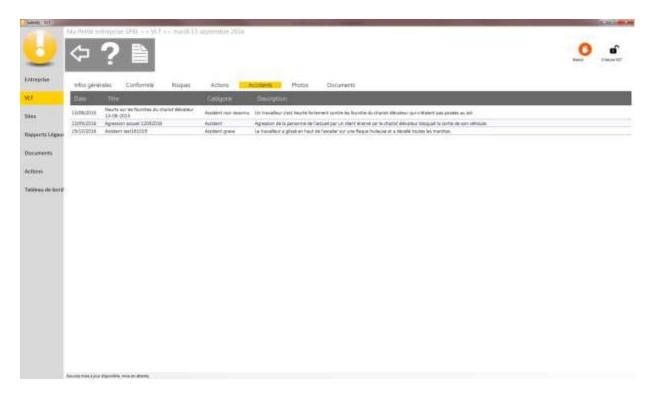
correspondant Dégager les sorties de secours Titre: Prévu le Création fundi 28 novembre 2016 **□**+ 28/11/2016 Fait le Description: Les accès aux sorties de secours de la réserve doivent être dégagées en permanance. Nous avons concstaté que les containers poubliles étaients stockée devant les portes de sortie de sections de la réserve. Commentaire: Nom er un endroit adéquat pour ranger les containers poubelles en dehors des oles d'évacuation Priorité Urgent

Si l'action a été mise en place (ex : lors d'une VLT précédente), il suffit de cliquer sur « réalisée le », et renseigner la date de réalisation.

#### 3.7. Accidents

Cet onglet reprend la liste des accidents/incidents/situations dangereuses enregistrés pour le site concerné.

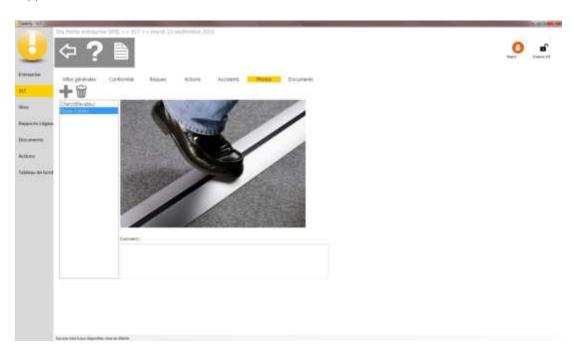
Ces informations seront utiles au visiteur d'entreprise pour son audit : il sera ainsi sensibilisé aux différents éléments ayant généré un sinistre.





#### 3.8. Photos

L'onglet photos permet de charger les photos prises lors de la VLT et de les commenter afin de documenter le rapport de visite.



#### 3.9. Documents

Ce module permet au visiteur de l'entreprise d'importer des documents liés à la VLT, ceux-ci viendront s'ajouter à la base documentaire.

Vous pourrez ajouter un document (depuis l'ordinateur du visiteur), cliquez sur **t**ou accédez aux Templates en cliquant sur **Q** 







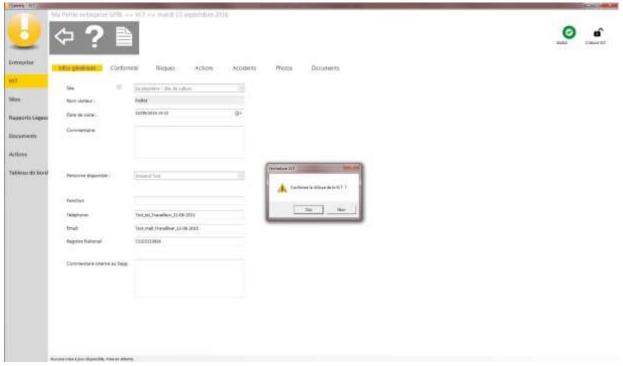
## 3.10. Clôture de la VLT et génération de l'avis stratégique

Pour clôturer la VLT il est conseillé de revenir sur le menu principal : Cela permet d'actualiser toutes les modifications effectuées et leurs liens entre les différents éléments.

Revenir sur le module VLT et ouvrir la VLT en cours. Enfin, cliquer sur le cadenas en haut à droite et confirmer dans la boite de dialogue qui s'ouvre par la suite.

À ce stade, il nous parait IMPORTANT de rappeler qu'une fois la VLT clôturée, une copie est immédiatement enregistrée et aucune modification ne peut plus être effectuée. Une VLT peut être réouverte à condition de disposer du droit de réouverture (CP-SEPP (unlock))





Une fois la VLT clôturée, vous pourrez générer le rapport de visite (avis stratégique) au format Word en appuyant sur le bouton « rapport »

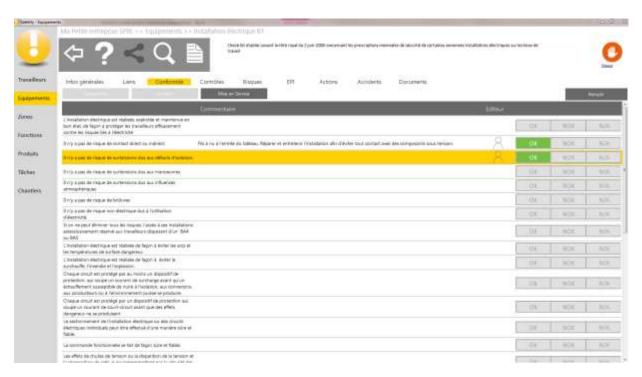


#### 3.11. Visite de lieu travail suivante (VLT N+1)

SAFETIFY permet de garder un historique des visites des lieux de travail effectuées sur un site. Cet historique offre la possibilité de suivre les Non-conformités ainsi que les actions mises en œuvre pour les corriger.

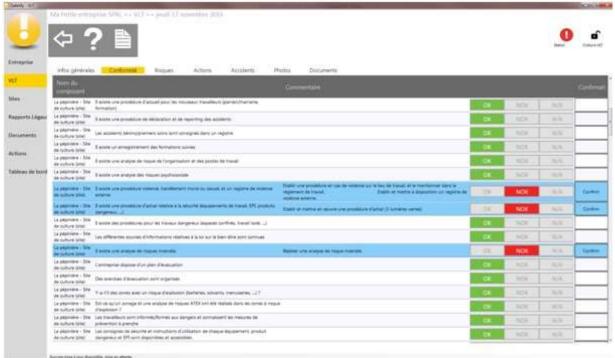
En effet, supposons que le visiteur relève des Non-conformités liées à un équipement lors d'une première visite (VLT1). Ces remarques se retrouvent marquées dans le module « équipements », par un pictogramme , comme mentionné précédemment.

Le CP-SIPP pourra donc corriger et modifier les NC (module équipement >> conformité) après avoir mené à bien les actions adéquates. Ces modifications apparaitront marquées par un pictogramme  $\nearrow$ 



Lors de la VLT suivante (VLT2), le visiteur pourra vérifier les changements/modifications apportées suite aux remarques/NC relevées lors de la précédente VLT. Pour faciliter ces vérifications, les éléments modifiés apparaîtront surlignés en bleu.





Le visiteur pourra donc vérifier ces changements et confirmer la mise en conformité suite aux actions entreprises.

En clôturant la « VLT », comme décrit dans le chapitre 3.10, SAFETIFY génère des boites de dialogue pour confirmer la validation des modifications effectuées.

